

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04407
Numéro SIREN : 800 709 891
Nom ou dénomination : RSM FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 81056

RSM France
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 26 rue Cambacérès, 75008 PARIS
800 709 891 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2022

L'an 2022, le 21 décembre,
A 12 heures 30,

Les associés de la société RSM France se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par moyen électronique adressée le 9 décembre 2022 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Evariste VAILLANT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Cécile GUYOT et Monsieur Stéphane MARIE, associés, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Stéphanie VELLER est désignée comme secrétaire.

Le cabinet BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de 50 % des actions sur les 100 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 1 052 191 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 052 191 €
------------------------	-------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 434 179 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Patrick MESSUS de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une période prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Vincent JEANNEAU,
Né à LA ROCHE SUR YON (85) le 16/06/1986,
de nationalité française
Demeurant 31 rue du Vigneau – 44115 BASSE GOULAIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide la dissolution anticipée, sous le régime de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés à l'article 210 A du Code général des impôts, de la société LEGAL & DIGITAL SAS, dont la totalité des actions est détenue par la société RSM France.

Cette dissolution s'effectuera sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société LEGAL & DIGITAL SAS à la société RSM France, sous réserve de l'absence d'oppositions dans le délai légal ou, en cas d'existence d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

La collectivité des associés décide de fixer la date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société LEGAL & DIGITAL SAS au 1er juillet 2022, jour d'ouverture de l'exercice social en cours.

En conséquence, elle donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société LEGAL & DIGITAL SAS, de signer tous actes, et d'accomplir toutes formalités permettant la réalisation de la décision qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, dark blue ink signature consisting of several vertical strokes and a small loop at the bottom.

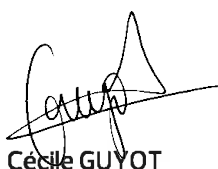
Paul Evariste VAILLANT

La secrétaire

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Veller'.

Stéphanie VELLER

Les scrutateurs

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Guyot'.

Cécile GUYOT

A large, blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Marie'.

Stéphane MARIE